



Rue Frères Chappe  
BP 25  
14540 GRENTHEVILLE

*Service Public d'Assainissement  
Non Collectif*

*(neuf ou réhabilitation)*



22 Pl G. de Gaulle  
BP 25  
61 400 MORTAGNE AU PERCHE

|  |   |
|--|---|
| <p>Service chargé du contrôle :<br/><b>SPANC de la Cdc du Bassin de Mortagne</b><br/><b>22 Place du Général De Gaulle</b><br/><b>61 400 MORTAGNE AU PERCHE</b><br/>Tél. : 02 33 85 35 81</p> | <p><b>Informations à remplir par les services administratifs</b></p> <p>Dossier déposé le : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Permis de construire n : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Déclaration de travaux n : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation assainissement</p> |
|--|---|

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Ce formulaire est à remplir lors

- d'un projet de création d'assainissement non collectif neuf ou
- d'un projet de réhabilitation d'un assainissement non collectif.

Une fois complété, le formulaire et les documents devant l'accompagner (cf ci-dessous) seront à transmettre à :

Communauté de Communes  
du Bassin de Mortagne au Perche  
BP 25  
61 400 MORTAGNE AU PERCHE

Pour que votre demande d'installation soit instruite, vous devez joindre à votre demande :

✕ Un plan de situation au 1/25000<sup>ème</sup>,

✕ Un plan de masse au 1/200<sup>ème</sup> indiquant l'emplacement de la maison, de l'assainissement (collecte, pré traitement (fosse toutes eaux, ...), traitement (épandage, filtre, ...), regards, ventilation, le cas échéant le rejet eaux traitées), le dispositif d'évacuation des eaux de pluie et l'environnement de la maison (zones de stationnement et de circulation des véhicules, bâtiments annexes (garage, piscine...), surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...), pentes du terrain, puits ou captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité, fossés, mares et cours d'eau adjacents, talus, arbres, buissons, haies, jardin potager, etc.).

✕ Pour les dispositifs de traitements drainés, une demande d'autorisation de rejet des eaux traitées dont vous trouverez un modèle en annexe du présent dossier.

**Rq : la plupart des informations demandées sont disponibles dans le dossier de permis de construire ou dans l'étude de filière. Dans ce cas fournir l'étude de filière.**

**IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE (propriétaire)**Pétitionnaire :Conjoint :

Nom, prénom : ..... Nom, prénom : .....

Adresse actuelle (si différente de l'adresse du projet) :

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone (obligatoire) : ..... Téléphone portable : .....

Adèle : .....

**ADRESSE DU PROJET**Localisation :

Adresse :

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Références cadastrales :

Section(s) numéro(s) de parcelle(s) : .....

**RÉALISATION DU PROJET**Etude de filière par un bureau d'études :  OuiNom, adresse du concepteur du projet (le cas échéant, indiquer les coordonnées du bureau d'études) :

.....

Téléphone : ..... Portable : ..... Fax : .....

Adèle : .....

Nom, adresse de l'installateur prévu :

.....

Téléphone : ..... Portable : ..... Fax : .....

Adèle : .....

**Rq : l'étude de filière est fortement recommandée à l'article 8 du règlement de service du SPANC.****CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE**Nature du projet Construction neuve Réhabilitation de l'existantMaison d'habitation :AutresNombre de chambres (bureau y compris) : .....  Hôtel – nombre de chambres : .....Nombre de pièces principales : .....  Restaurant – nombre de couverts : ..... Camping – nombre d'emplacements : ..... Autre ..... : .....

**CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN DE SON ENVIRONNEMENT**Terrain :Superficie : ..... m<sup>2</sup> Superficie disponible pour l'assainissement : ..... m<sup>2</sup>Pente :  plat  faible (< 5%)  moyenne (5 à 10%)  forte (> 10%)Puits sur le terrain ou proche :  : Non : Oui

Distance par rapport à l'assainissement : ..... m

Si Oui :

 : consommé comme eau potable : non consommé comme eau potableLe terrain est-il desservi par le réseau public d'eau potable ? :  : Oui  : NonDestination des eaux pluviales : fossé  réseau pluvial  drains  mare, étang autres (préciser) : .....**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.****DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**Dispositif de prétraitement : fosse toutes eaux : ..... m<sup>3</sup> autres (préciser) : ..... pompe de relevage avant fosse après fosse pré filtre incorporé à la fosseDispositif facultatif : bac dégraisseur : ..... litres pré filtre non incorporé : ..... litres autre (préciser) : .....**DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SUITE)**Dispositif de traitement :Dispersion dans le sol naturel épandage à faible profondeur

nombre de tranchées : .....

longueur totale : ..... ml

 lit d'épandage surface : ..... m<sup>2</sup> lit filtrant vertical non drainé surface : ..... m<sup>2</sup> terre d'infiltration surface au sol : ..... m<sup>2</sup>surface au sommet : ..... m<sup>2</sup> autre (préciser) : .....Dispersion vers le milieu naturel lit filtrant vertical drainé : surface : ..... m<sup>2</sup> non imperméabilisé imperméabilisé dans le sol surélevé filtre compact à zéolite : ..... autre (préciser) : ..... pompe de relevage

## Rejet vers

 fossé réseau pluvial rivière mare, étang autre (préciser) : .....**Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un exutoire (fossé, réseau pluvial, mare ...) situé à l'extérieur du terrain.****Rappel : il est formellement interdit de rejeter les effluents dans un puit.**

**IMPORTANT :**

*Le dispositif d'assainissement doit être implanté hors des zones de circulation et de dépôt de charges lourdes. Les regards de la fosse toutes eaux et du dispositif de traitement doivent rester accessibles afin de pouvoir s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement dans le temps. Sa surface ne doit pas être cultivée ni arborée, mais seulement engazonnée.*

**A LIRE ATTENTIVEMENT**

Par la présente, le **propriétaire s'engage** :

- 1/ à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté par le contrôle de conception,
- 2/ à demander le contrôle de bonne exécution (2 ou 3 jours ouvrés avant les travaux) auprès du prestataire de la Communauté de Communes (Saur France – service des diagnostics ANC au 02 31 52 53 94) pour intervenir durant les travaux et en tout état de cause **avant remblaiement**,
- 3/ à acquitter la redevance correspondante, à réception de l'avis du SPANC établi à l'issu du contrôle de bonne exécution.

Fait à ..... le.....

Le Propriétaire,